Rapport final mission Jean Launay – avril 2021

Annexe 1: Lettre de mission



LE MINISTRE

Paris, le 16 FEV. 2021

Nos références : MEFI-A21-04965

Monsieur le Député, a Jean

Le service universel postal, qui garantit la possibilité pour chacun d'envoyer et de recevoir des courriers et des colis sur l'ensemble du territoire à un tarif abordable, constitue le cœur de la mission confiée par l'Etat à la Poste. Cette mission est cependant confrontée depuis plus d'une dizaine d'années à des mutations profondes qui viennent remettre en cause son équilibre.

La Poste a, dès l'amorce de l'évolution des comportements dont la numérisation des échanges qui se traduit par une baisse continue du nombre de courriers échangés, mis en œuvre une stratégie de transformation visant à s'adapter à cette évolution en diversifiant son activité. La crise sanitaire, en accélérant brutalement la baisse des volumes de plis échangés, rend aujourd'hui nécessaire d'examiner en profondeur une mission dont la situation financière est désormais structurellement dégradée, en tenant compte de l'évolution des attentes des usagers du service postal.

La Poste, en tant qu'opérateur du service universel, a formulé fin 2020 des propositions en ce sens, qui ont fait l'objet de discussions avec l'Etat. Ces travaux, qui visent notamment à limiter le déficit du service universel postal, ont abouti à la définition d'axes d'évolutions qui ont des effets tant en termes d'offre qu'en termes d'organisation. Il est toutefois important que les évolutions envisagées ne privent pas nos concitoyens et nos entreprises d'une offre abordable de courrier ni d'une présence postale dense sur l'ensemble du territoire, et respectent strictement les obligations d'aménagement du territoire fixées à la Poste par la loi. Par ailleurs, les effets induits de ces évolutions sur les autres missions de service public doivent être pris en compte.

1/2

Monsieur Jean LAUNAY Ancien Député du Lot

139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Rapport final mission Jean Launay – avril 2021

Ces évolutions qui touchent à la vie quotidienne des Français et des territoires exigent une écoute et une association constante des élus et de l'ensemble des usagers du service postal. C'est pourquoi je souhaite vous confier la mission de présenter ces orientations aux parties prenantes en vue de construire un consensus notamment avec les élus. Vous veillerez à sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés sur la situation financière dégradée du service universel postal. Vous recueillerez leurs avis sur les axes d'évolution envisagés, dans le respect de l'équilibre exigeant entre les efforts de rationalisation de l'offre du service universel et le bon exercice de cette mission de service public, et formulerez des recommandations pour mener à bien ces évolutions.

Vous pourrez bénéficier de l'appui de la direction générale des entreprises et de l'Agence des participations de l'Etat. Un rapport établissant le bilan de ces consultations devra être remis le 10 mars 2021 au plus tard, sur la base duquel je transmettrai une proposition au Premier ministre concernant les leviers à mobiliser pour limiter le déficit du service universel postal. Vous pourrez apporter des compléments et formuler des propositions additionnelles jusqu'à fin mars.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

I ia awalunt

Bruno LE MAIRE